**Voici les actions en justice proposées par Maitre Di Vizio**

* 1 action collective contre l’obligation vaccinale des pompiers
* 4 plaintes sont mises gracieusement à disposition par le cabinet de Maître Di Vizio. Seul l’envoie reste à notre charge.
* 1 recours si vous êtes victime d’un refus de soin parce que vous êtes non vacciné.

**Cliquez sur les liens**

[**ACTION COLLECTIVE CONTRE L’OBLIGATION VACCINALE POUR LES SAPEURS-POMPIERS / MARINS-POMPIERS**](https://association-victimes-coronavirus-france.org/contre-lobligation-vaccinale-pour-les-sapeurs-pompiers/)

***Pour ces plaintes, nous ne pourrons espérer la justice que si et seulement si nous sommes plusieurs centaines de milliers, voir des millions à participer.***

**[PLAINTE PÉNALE POUR EXTORSION CONTRE LE PREMIER MINISTRE CASTEX CONCERNANT LE PASS SANITAIRE](https://association-victimes-coronavirus-france.org/plainte-contre-le-pass-sanitaire/)**

**[PLAINTE CONTRE LE PASS SANITAIRE DANS LES TRANSPORTS À L’ENCONTRE DE MR DJEBBARI](https://association-victimes-coronavirus-france.org/plainte-contre-le-pass-sanitaire/)**

[**PLAINTE PÉNALE À LA CJR CONTRE VÉRAN ET CASTEX**](https://association-victimes-coronavirus-france.org/plainte-penale-a-la-cjr-contre-veran-et-castex/)

Cette plainte est dirigée contre le Premier Ministre et le Ministre de la santé en ce qu’ils ont adopté un décret permettant aux personnes vaccinées de retirer leur masque en intérieur alors qu’il n’a pas été démontré que les personnes vaccinées empêchent de transmettre le virus.

**Ces plaintes sont à remplir avec vos coordonnées, à signer et à adresser par courrier à:**

***Cour de Justice de la république***

***commission des requêtes***

***21 Rue de Constantine***

***75007 Paris***

 **Attention sous peine d’irrecevabilité, veillez à bien signer la plainte (en dernière page), et à bien l’envoyer en Recommandé avec Accusé Réception, après avoir rempli votre état civil complet (en page 1) : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance.**

**[PLAINTE PÉNALE CONTRE LES PUBLICITÉS MENSONGÈRES POUR VACCINS COVID19](https://association-victimes-coronavirus-france.org/plainte-contre-les-publicites-mensongeres-sur-vaccins-covid19/)**

**Cette plainte est à remplir avec VOS COORDONNEES, A SIGNER et à adresser par courrier RAR**

**au Procureur de la république de Paris, à cette adresse :**

**Monsieur Rémi Heitz
Procureur de la République
Tribunal de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75 859 PARIS Cedex 17**

Cette plainte sera traitée par les services du procureur dans un délai de 3 mois environ,

Et vous serez personnellement informé des suites qui lui seront apportées

Dirigée contre X, elle cherche à faire la vérité, ce qui ne peut vous être reproché

**Attention sous peine d’irrecevabilité, veillez à bien DATER et SIGNER la plainte (en dernière page), et à bien l’envoyer en Recommandé avec Accusé Réception, après avoir rempli votre état civil COMPLET (en page 1) : NOM, PRENOM, ADRESSE, DATE et LIEU DE NAISSANCE.**

[**RECOURS SUITE À REFUS DE SOINS CAR NON VACCINÉ**](https://association-victimes-coronavirus-france.org/recours-contre-medecins-qui-refusent-detre-medecins-traitants-de-patients-non-vaccines/)

Pour voir le live explicatif : <https://www.twitch.tv/videos/1095816941>

Toutes les infos sur :

<https://association-victimes-coronavirus-france.org/>